



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 39688

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur le fait que les representants des services d'ambulances regrettent que le decret d'application de la loi du 6 janvier 1986, decret relatif a la prise en charge des frais de transport par l'assurance maladie, n'a pas encore ete elabore. Il lui demande donc quand ce texte sera promulgue.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39688

Rubrique : Assurance maladie maternite: prestations

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1823